



[2026-050] INSTAURATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 25 septembre 2026.

Présents : Isabelle BRÉHÉLIN, Adrien BINOIST, Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD, Marc BERENGUER, Charlène VANBEVER, Christophe LE GLAUNEC, Brigitte FABLET DEMAISAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

Excusés : Pascal TAMISIER, Wendy LANTRIN (pouvoir à Isabelle BRÉHÉLIN).

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
11	9	6	1	10

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-8
VU l'installation du conseil municipal de la commune de Billio en date du 20 mars 2026
VU le projet de règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération
CONSIDÉRANT que dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'établissement d'un règlement intérieur du conseil municipal n'est pas obligatoire, mais que le conseil municipal peut néanmoins décider d'en adopter un afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de ses séances
CONSIDÉRANT que le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

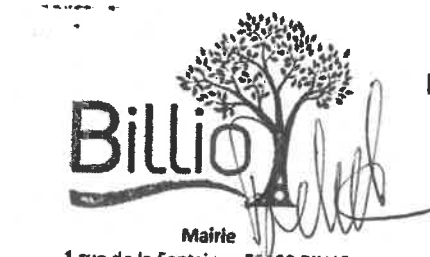
Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération.

- Après délibération, le conseil municipal :
- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération
 - PRÉCISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260930-2026_050-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour	10
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/



Le Maire de Billio,
Isabelle BRÉHÉLIN

Mairie
1 rue de la Fontaine - 56420 BILLIOU
Tél. 02 97 42 28 18 - mairie.billio@wanadoo.fr

Le secrétaire de séance,
Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD